



# Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

## Déclaration sur dossier CST du 17 Juin 2026

### **DOSSIER 8 : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026**

L'UNSA constate que l'administration précise désormais l'ensemble du calendrier électoral, les modalités de dépôt des candidatures, l'organisation des bureaux de vote ainsi que les conditions de mise en œuvre du vote électronique.

Nous prenons également acte de la mise en place d'une cellule de supervision technique associant les organisations syndicales candidates ainsi que de la réalisation d'une expertise indépendante du dispositif de vote. Ces éléments constituent des garanties importantes pour la transparence du scrutin.

Pour autant, au-delà du respect du cadre réglementaire, l'enjeu principal demeure la participation des agents, et cela n'est pas gagné. Encore trop d'agents n'ont pas activés leur boîte mail, d'autres n'y ont plus accès car leur messagerie est pleine. L'UNSA propose qu'un test soit effectué dans les jours à venir par la DSI, afin d'identifier par simple retour de mail les agents qui rencontrent des soucis.

Nous serons particulièrement attentifs aux conditions concrètes permettant à l'ensemble des personnels, notamment ceux éloignés des outils numériques ou exerçant sur des sites décentralisés, d'accéder facilement au vote.

La confiance dans le dispositif, l'information des agents et l'accompagnement proposé pendant toute la durée du scrutin seront des facteurs déterminants pour la mobilisation électorale.

L'UNSA restera donc vigilante quant à la mise en œuvre opérationnelle de ces engagements afin de garantir un scrutin accessible à tous, transparent et incontestable.